Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY
http://www.oikoskaibios.com/
Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza), dossier à cette adresse http://www.haute-savoie.gouv.fr/layout/set/print/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/Enquetes-publiques-2020

Monsieur Alain ESPINASSE,
Préfet de Haute-Savoie
Direction départementale
des territoires de la Haute-Savoie
Service eau et environnement
15 rue Henry Bordeaux –
74998 ANNECY cedex 9

Ambilly, le 7 octobre 2020

Monsieur le Préfet,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet du Projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza).

Le contexte

Selon l'Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la transformation et création de la route forestière du Châtelard - Col de Voza (74), page 3/20 :

« *La communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc(en Haute-Savoie) est le maître d'ouvrage délégué de la transformation et de la création, sur 13655m,de la route forestière du Châtelard au col de Voza, dans le massif du Prarion pour partie en site classé. Cette route, inscrite au schéma départemental de desserte forestière, donnera accès par grumier à 560 ha de forêts matures (et à 100ha d'alpages) qui pourront être exploitées par tracteur et câble. Elle sera interdite à la circulation générale des véhicules motorisés.* »

Les bénéficiaires de cette route forestière en partie améliorée seront donc les exploitants de la forêt et les alpagistes. Ces derniers, semble-t-il, se sont accommodés des chemins existants. A priori, ils ne sont pas concernés. Il reste les grumiers qui viendront chercher le bois. Jusque-là, l'exploitation des bois, tout comme cela se fait en Haute-Savoie, utilisait des câbles, voire l'hélicoptère. Ce dernier est coûteux et polluant, certes. Les grumiers le sont aussi, et ils viendront plus longuement déranger et polluer la nature. Cette facilité accrue entraînera, nous l'imaginons, une surexploitation forestière. En, plus, la collectivité va mettre en place avec les deniers publics (les nôtres, donc), une route qui aura détruit un peu plus l'environnement et ne sera utile qu'aux exploitants de la forêt.

Parions que les chasseurs auront aussi le droit de l'utiliser ! Nous ne saurions que nous opposer à ce projet.
Nous allons ci-après développer divers arguments.

Le site naturel

Le Prarion est un site en partie classé. Nous nous posons la question du respect d'un tel classement. Hélas, ce type d'interrogation est fréquent dans le cadre des enquêtes publiques mettant en jeu l'environnement.

La faune

L'étude d'impact, page 10/234 indique peu d'impact sur les oiseaux, sauf pendant les travaux.
Nous sommes très étonnés. En effet, page 148/234 du même document, nous lisons

> **En synthèse :**
>
> Parmi les 40 espèces d'oiseaux répertoriées sur le site :
>
> > 32 sont protégées en France
> >
> > La Chouette Chevêchette, la Chouette de Tengmalm, la Gélinotte des bois, le Pic noir, le Pic tridactyle et le Tétras lyre sont des espèces d'intérêt communautaire (Annexe 1 de la Directive « Habitat »)
> >
> > Le Pic tridactyle est en danger critique d'extinction en région Rhône-Alpes et en Haute-Savoie.
> >
> > Le Bouvreuil pivoine, la Chevêchette d'Europe, la Chouette de Tengmalm, la Gélinotte des bois, la Mésange boréale et le Tétras lyre sont considérés comme Vulnérables, à l'échelle nationale, régionale ou départementale.
>
> **Le secteur de Tête noire est particulièrement riche puisqu'il abrite la plupart des espèces patrimoniales forestières de montagne. On y retrouve entre autres le Pic noir, le Pic tridactyle, la Chevêchette d'Europe, la Chouette de Tengmalm et la Gélinotte des bois.**
>
> **L'emprise du projet est située en partie sur une zone d'hivernage et de reproduction du Tétras-lyre.**

Ce projet va donc avoir un impact négatif majeur sur les oiseaux.

La surexploitation des forêts

Il est question de rentabilité, page 13/53 du Mémoire en réponse à L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE « *Les conditions actuelles de desserte sur le massif du Prarion ne permettent d'exploiter qu'une petite partie de la ressource forestière du massif, et ce dans des conditions techniquement et économiquement non satisfaisantes.* »
Pour rentabiliser encore plus les déplacements, nous craignons que les coupes à blanc ne s'intensifient. Or, c'est catastrophique pour la faune, la tenue des sols pentus et cela génère une grande quantité de CO^2. Cet aspect ne semble pas avoir été envisagé dans le dossier.
Un peu plus loin, nous lisons : « *De plus, sans exploitation forestière de ce massif, le développement d'une filière locale bois énergie n'est pas envisageable.* »
L'avenir de nos forêts est-il d'alimenter les chauffages collectifs au bois ? De telles chaufferies sont à la mode alors que les habitants font parfois peu d'efforts pour limiter leur consommation, baisser la température de leurs logements, voire gaspiller en laissant les fenêtres ouvertes, vannes des radiateurs à fond.
A ce propos, comment les autorités vérifient-elles l'obligation de la pose de répartiteurs dans les logements collectifs et les copropriétés ? Nous avons l'exemple d'un syndic de copropriété pas vraiment motivé à faire appliquer la loi. Il a fallu la perspicacité de citoyens soucieux de l'environnement pour mettre en place une répartition des frais selon la consommation.
Cet aspect, comme d'autres, nous paraît peu convaincant.

Quelques questions évoquées dans le Mémoire en réponse à l'Avis délibéré de l'Autorité environnementale

- Adaptation des peuplements aux effets du changement climatique

Page 50/53 est évoqué le risque de présence importante d'arbres au sol victimes des attaques d'insectes ou d'incidents climatiques.
Or, le Pic tridactyle se nourrit de larves et d'insectes et il est menacé par ce projet. Ceci portera préjudice à la lutte naturelle (biologique) contre le Bostryche que pratique cet oiseau.

- La séquestration du carbone

Adaptation des peuplements aux effets du changement climatique
Page 51/53 du document, on peut lire : « *Sans exploitation la capacité de séquestration de la forêt déclinerait avec les années à cause de l'âge du peuplement et on arriverait à un stade où la forêt émettrait du carbone au lieu d'en émettre au stade d'effondrement de la forêt et pourrissement des bois sur places.* »
L'idée que les vieux arbres n'agissent plus favorablement sur la pollution est très discutée, en témoignent les articles suivants

- « Physiologie végétale : les vieux arbres stockent plus de co2 »

https://www.science-et-vie.com/archives/physiologie-vegetale-les-vieux-arbres-stockent-plus-de-co2-37111

- « Pour réduire le réchauffement climatique, il faudrait planter 1.000 milliards d'arbres,! » https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/foret-reduire-rechauffement-climatique-il-faudrait-planter-1000-milliards-arbres-75093/ , avec des réserves sur les plantations : « *De plus, les forêts plantées artificiellement sont beaucoup moins efficaces que les forêts naturelles pour stocker le CO_2. En 2016, une précédente étude avait de son côté montré que le remplacement des forêts naturelles par des forêts gérées en Europe avait entraîné une réduction de 10 % du stockage de carbone.* »

- « Pour séquestrer le carbone en forêt : tous les arbres entretenus sont efficaces ».

https://ecotree.green/blog/pour-sequestrer-le-carbone-en-foret-tous-les-arbres-entretenus-sont-efficaces « *Dans une forêt, vaut-il mieux privilégier les vieux arbres ou faire pousser de jeunes plants ? Est-il plus opportun d'investir dans une forêt déjà existante ou dans une terre agricole à reboiser ? Quel dispositif permet d'absorber le plus de carbone et causera le plus grand bien à la planète ?* »
Une mixité jeunes arbres- vieux arbres serait efficace. Un bémol : Ecotree est une société d'investissement, nous resterons donc prudents sur son diagnostic.

Cette dernière référence amène à poser la question du rendement. S'il est acceptable, au nom du respect du droit de propriété, d'attendre quelques revenus des forêts, il nous semble regrettable d'accepter de tels impacts sur la nature. La majorité des forêts est d'ailleurs communale (page 52/234) ; certes, nous savons que les ressources des communes diminuent du fait des réformes tandis que les dépenses augmentent du fait de prises en charges sociales grandissantes et pas toujours légitimes. Il y a parfois des choix à faire.

- Gestion des risques et aléas

Page 51/53 du document est pointé « *l'instabilité des peuplement(s) qui va s'accroître avec les années amenant à des effets de moins en moins protecteurs de la forêt, voir à ce que la forêt génère elle-même de nouveaux risques naturels (libération des blocs dans les systèmes racinaires renversés, chute d'arbres dans les torrents, etc.)* ».

La construction d'une telle route et le passage de lourds grumiers seront des risques pires que ceux occasionnés par la nature.

En outre, page 3/53, « *Les 3 forêts communales concernées par le projet* ***sont éco-certifiées PEFC*** *(programme de reconnaissance des certifications forestières) et doivent répondre aux engagements de cette éco-certification.* »

Selon Planet Vie

https://planet-vie.ens.fr/thematiques/themes-transversaux/l-ecocertification-du-bois

« L'écocertification n'est pas la panacée pour lutter contre les dangers qui menacent les forêts et ceci pour plusieurs raisons. D'abord elle n'agit pas sur les conditions d'exploitation des forêts mais vient seulement récompenser ceux qui ont fait la démarche d'aller vers des pratiques plus tournées vers l'avenir. »

Enfin, nous allons revenir sur les propos tenus dans l'étude d'impact, page 5/234 : « *Les conditions d'exploitation forestière d'antan ne sont plus économiquement et humainement possibles. Le débardage des bois par tracteur devant se faire sur plus de 2.000 mètres en moyenne, cette distance est aujourd'hui considérée économiquement rédhibitoire et le traînage des bois sur des pistes à forte pente n'est plus accepté socialement sur des zones à fort enjeux touristiques, risques naturels et environnementaux.* »

Il y a un métier, celui de bucheron. Il a certes évolué, par l'usage des tracteurs, des câbles…. Ce métier fait partie de notre patrimoine et chaque jour, dans notre pays, des savoir-faire se perdent à cause de la désindustrialisation, des délocalisations.

On reproche aux éleveurs le manque de stratégie industrielle….tandis que les consommateurs demandent plus de qualité.

Nous ne comprenons donc pas le sens de cet extrait du texte cité plus haut « *le traînage des bois sur des pistes à forte pente n'est plus accepté socialement* ». Cet aspect devrait être développé.

Un peu plus loin, page 7/234, nous lisons : « La solution retenue est celle qui permet de reprendre au maxima le tracé des pistes existantes.

De fait, les impacts réels d'un tel projet restent limités. ».

Nous avons du mal à comprendre que l'accès de grumiers dans un tel environnement aura un impact limité, en plus des études bien insuffisantes des conséquences sur l'environnement qu'a montré le dossier

En conclusion,

Les effets négatifs sur la faune, sur l'environnement, le manque d'objectifs convaincants, sans oublier le gaspillage d'argent public sont autant d'éléments qui ne nous permettent pas d'adhérer à une telle proposition.

Nous nous opposons donc à ce projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza).

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS les membres cofondateurs

OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie